

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001124511		1ere Gachée: 06:18 (1)		Date: 11/12/2025 041225084058		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 7.50 m3		référence commande(2): 03.88.18.67.82				Véhicule: M99 SOUFFLET	
client: 410125		ADEQUASOL		6 RUE DES PLATANES 0787123988 67120		M99 SOUFFLET	
chantier: 012507		MILEWAY		RUE DE LA NAU DES VIGNES 07.87.12.39.88 51520 La Veuve		M99 SOUFFLET	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale	
ATTENTE		température:		vitesse du vent:		validité:	
07:00		00:00					
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)	
RJB353A385D		BPS		XF4		Classe Chlorure CL 0,40	
consistance(7)		Dmax					
S3		20					
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		0		C35/45			
appellation commerciale C35/45 XF4 S3 Dm20 CEM2 385							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				SPHRE 7200 EA ISOSPHERE 5140		NOM:	
						signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):				signature:			
type et quantité:							
demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1